



Conseil communautaire

Procès-verbal des délibérations du jeudi 9 mars 2017 à 18h30

Salle polyvalente de Thélod

Étaient présent(e)s : Stéphane **BOEGLIN** (délibération 2017_67) _ Xavier **BOUSSERT** _ François **BRAND** _ Guy **DEVAUX** _ Gérard **FONTAINE** _ Jean-Luc **FONTAINE** _ Denis **GARDEL** _ Dominique **GOEPFER** _ Michel **GRILLOT** _ Claude **GUIDAT** _ Christophe **HANU** _ Anne-Lise **HENRY** _ Michel **HEQUETTE** _ Gilles **JEANSON** _ Daniel **LAGRANGE** _ Sandrine **LAMBERT** _ Jean **LOPES** (délibérations 2017_54 à 2017_67) _ Lucie **NEPOTE-CIT** _ Catherine **NOEL** _ Filipe **PINHO** _ Patrick **POTTS** _ Dominique **RAVEY** _ Richard **RENAUDIN** _ Lydie **ROUYER** _ Pascal **SCHNEIDER** _ Marie-Laure **SIEGEL** _ Hervé **TILLARD** _ Florence **WAZYLEZUCK** _ Thierry **WEYER** _ Denise **ZIMMERMANN**

Étaient excusé(e)s ou suppléé(e)s: Stéphane **BOEGLIN** (délibérations 2017_52 à 2017_66) _ Jean-Marie **BUTIN** (procuration à Patrick **POTTS**) _ Claude **CIAPPELLONI** (procuration à Catherine **NOEL**) _ Delphine **GILAIN** (procuration à Pascal **SCHNEIDER**) _ Marie-Louise **KADOK** (procuration à Sandrine **LAMBERT**) _ Jean **LOPES** (procuration à Daniel **LAGRANGE** (délibérations 2017_52 à 2017_53)) _ Etienne **THIL** (procuration à François **BRAND**) _ Jean-Paul **VINCHELIN** (procuration à Lucie **NEPOTE-CIT**)

Étaient absent(e)s :

<u>Date de la convocation</u> :	3 mars 2017
<u>Date d'affichage</u> :	17 mars 2017
<u>Nombre de conseillers en exercice</u> :	36
<u>Nombre de présents</u> :	29 (délibérations 2017_52 à 2017_66) 30 (délibération 2017_67)
<u>Nombre de votants</u> :	35 (délibérations 2017_52 à 2017_66) 36 (délibération 2017_67)
<u>Secrétaire de séance</u> :	Marie-Laure SIEGEL

Le président ouvre la séance à 18h30, fait appel des membres et constate le quorum. Il aborde ensuite les différents points à l'ordre du jour.

1. **Affaires et communications diverses**
2. **Approbation du procès-verbal des délibérations des séances du 19 janvier et 9 février 2017**
3. **Désignation d'un secrétaire de séance**

4. Délibérations

N°	Domaine	Objet
2017_ 52	Enseignement	Cité scolaire inclusive – protocole d'accord
2017_ 53	Domaine et patrimoine	Place de l'Estacade à Messein – Cession de terrain
2017_ 54	Domaine et patrimoine	La Filature – Cession de locaux d'activités
2017_ 55	Finances	Budget principal – Approbation du compte administratif 2016
2017_ 56	Finances	Budget valorisation des ordures ménagères – Approbation du compte administratif 2016
2017_ 57	Finances	Budget gestion économique – Approbation du compte administratif 2016
2017_ 58	Finances	Budget transport – Approbation du compte administratif 2016
2017_ 59	Finances	Budget eau – Approbation du compte administratif 2016
2017_ 60	Finances	Budget assainissement – Approbation du compte administratif 2016
2017_ 61	Finances	Budget ZAC – Approbation du compte administratif 2016
2017_ 62	Finances	Budgets - Approbation des comptes de gestion 2016
2017_ 63	Finances	Clôture du budget valorisation des ordures ménagères
2017_ 64	Finances	Subventions et partenariats
2017_ 65	Culture	Fonds d'initiatives culturelles
2017_ 66	Institutions et vie politique	Désignation d'un représentant au conseil d'administration de la COVALOM
2017_ 67	Politique de la ville, habitat, logement	Convention de « projet urbain partenarial » à Méréville

1. Affaires et communications diverses

1. Calendrier réunions

	Bureaux	Conférences des maires	Conseils à 18h30	
	à 18h00	Espace Ariane		
AVRIL	jeudi 6 avril		jeudi 27 avril	Viterne
MAI	jeudi 4 mai		jeudi 18 mai	Xeuilley?
JUIN	jeudi 1 juin		jeudi 15 juin	Bainville-sur-Madon?
	jeudi 29 juin (peut-être)			
JUILLET	Pas de bureau		jeudi 6 juillet	Chaligny?

2. APIC – recrutement (Hervé Tillard)

Besoins (difficultés) de recrutement de l'APIC. Afin de ne pas rater des candidatures potentielles d'habitants du territoire, la CCMM enverra les informations aux communes pour qu'elles pensent à renvoyer vers l'APIC les personnes éligibles intéressées dont elles auraient connaissance.

3. Moissons de l'emploi (Hervé Tillard)

L'opération sera organisée par la CCMM du **lundi 27 au jeudi 30 mars 2017**.

Elle consiste à mettre en relation directe des demandeurs d'emploi volontaires du territoire (moissonneurs) avec les entreprises ou employeurs potentiels qui y sont implantés.

Cette année encore, elle aura lieu en **partenariat avec le Saintois** qui l'organise aux mêmes dates.

En 2017, au-delà de la prospection d'offres d'emploi, les Moissons accentuent la dimension développement économique et privilégie la rencontre et la relation demandeur d'emploi/entreprise. Aussi, en amont et en parallèle de l'action de prospection, des formations et ateliers sont organisés avec nos partenaires (Pôle Emploi, ADSN/MEEF, Missions locale) pour préparer les moissonneurs et les sensibiliser particulièrement à la découverte de l'entreprise et de l'économie locale.

Pour rappel, le « printemps de l'éco », porté par la MEEF/ADSN, sera organisé immédiatement à la suite des moissons pour poursuivre la dynamique.

Le succès de l'opération des Moissons repose sur la mobilisation du territoire et l'action partenariale (mobilisation des professionnels de l'insertion, des bénévoles).

Environ 80 moissonneurs sont attendus et 600 entreprises seront visitées durant les 4 jours de prospection.

Appel aux bonnes volontés pour participer aux simulations d'entretien mardi 21 mars am (besoin de bénévoles encore).

Remerciements pour la diffusion des supports de communication (affiches flyers) et le relais d'information dans les communes.

Remerciements pour l'accueil des moissonneurs durant les prospections dans les communes.

Invitation à participer au pot de clôture le jeudi 30 mars à 18h à Frolois (commun avec le Saintois).

4. Forum Citoyen (Marie-Laure Siègel)

Semaine du 27 mars au 1^{er} avril 2017.

2. Approbation du procès-verbal des délibérations des séances du 19 janvier et 9 février 2017

Les élus valident à l'unanimité les comptes rendus.

3. Désignation d'un secrétaire de séance

Marie-Laure SIEGEL ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

4. Délibérations

DÉLIBÉRATION N° 2017_52

Rapporteur :
Filipe PINHO - Président

Objet :
Cité scolaire inclusive – protocole d'accord

Par délibération du 21 mai 2015, le conseil communautaire a proposé la création, sur le site anciennement occupé par l'INRS, d'un « campus de l'éducation et de la formation », regroupement du lycée La Tournelle, du collège Jacques Callot et de l'école des métiers du fer.

Depuis cette date, le projet s'est enrichi de la participation de l'AEIM – ADAPEI 54, qui souhaite implanter sur le même site une école spécialisée (Institut médico-éducatif) ainsi que la cuisine centrale de l'association, conjuguée à une légumerie. La démarche se transforme dès lors en un projet de création d'une « cité scolaire inclusive ».

A ce stade, la CCMM a proposé à l'ensemble des partenaires de conclure un protocole d'accord. Le conseil communautaire est invité à adopter le projet de protocole ci-joint et à autoriser le président à le signer, étant entendu que le texte sera susceptible de faire l'objet de modifications selon les demandes des différents signataires.

Après avoir présenté l'objet du protocole d'accord, Filipe Pinho précise que le président Richert a confirmé l'engagement de la région dans la démarche, et l'a autorisé à en faire part publiquement. Par ailleurs, le protocole devrait être signé le 14 mars à l'occasion d'une visite de Najat Vallaud-Belkacem, ministre de l'éducation nationale. Au-delà, la démarche impliquera une réflexion approfondie sur la gouvernance de l'ensemble, mais aussi sur l'ouverture du site, pour que notamment les jeunes accueillis à l'IME sortent sur le territoire, et que les habitants entrent dans le site.

Tout en estimant qu'il s'agit d'un beau projet, Michel Grillot relaie l'inquiétude du maire de Pont-Saint-Vincent sur le devenir des locaux actuels du lycée.

Filipe Pinho rappelle qu'il a eu une discussion avec Jacques Seren à l'occasion des vœux à Pont-Saint-Vincent. Il reconnaît qu'il n'a dans un premier temps pas associé la commune à la démarche, de crainte de la faire échouer. Il l'a clairement rassuré sur le fait que le devenir et la requalification de l'existant était une condition inséparable de la réalisation du projet, qui devra être travaillée collectivement.

Soulignant que ce type de projets n'est pas courant, Anne-Lise Henry est satisfaite de voir la démarche progresser. Sur le volet maraîchage, elle invite à intégrer la formation et l'accompagnement des porteurs de projet potentiels.

Filipe Pinho en convient et met en avant l'intérêt, pour un jeune maraîcher, de pouvoir s'appuyer sur un débouché « naturel » pour sa production. Sur la restauration, la CCMM va collecter pour le compte de l'AEIM les besoins du territoire en termes de nombre de repas.

Richard Renaudin juge intéressant ce projet, largement payé par d'autres partenaires. Il rappelle ce qui a été réalisé à Nancy sur le site Artem et invite à s'en inspirer pour organiser les synergies entre plusieurs établissements.

Sur l'aspect financier, Filipe Pinho souhaite être clair sur le fait que le projet demandera aussi un effort du territoire. Mais la démarche peut être expliquée aisément par l'intérêt de mutualiser.

Le conseil communautaire,

après en avoir délibéré,
à l'unanimité,

- **adopte** le projet de protocole d'accord entre la CCMM et les différents partenaires, à savoir l'Etat, la région Grand Est, le département de Meurthe et Moselle, l'AEIM – Adapei 54, le Pays Terres de Lorraine et les communes de Neuves-Maisons et Pont-saint-Vincent.

- **autorise** le président à signer le protocole d'accord, après intégration, le cas échéant, des modifications ou compléments demandés par les partenaires.

Jean LOPES ne prend pas part au vote.

DÉLIBÉRATION N° 2017_53

Rapporteur :

Hervé TILLARD - Vice-président chargé des transports

Objet :
Place de l'Estacade à Messein – Cession de terrain

Il est proposé de céder la parcelle AB 622 situé à proximité immédiate des cellules commerciales propriété de la CCMM, site de l'ancienne station-service Prouvé, au profit de Mme Sandrine Lima Caridade pour y construire un bâtiment en vue d'y développer son activité de coiffure et d'esthétique.

Par courrier du 20 février 2017, France Domaine estime la valeur vénale du terrain à 24 600 € hors droits et taxes.

Le conseil communautaire est invité à approuver la cession à ce prix.

Le conseil communautaire,

après en avoir délibéré,
à l'unanimité,

- **approuve** la cession de la parcelle cadastrée AB 622 d'une surface de 308 m², place de l'Estacade à Messein (54 850), au profit de Mme Sandrine LIMA CARIDADE, ou toute société s'y substituant, au pris de 24 600 € hors droits et taxes à la charge de l'acquéreur

DÉLIBÉRATION N° 2017_54

Rapporteurs :
Hervé TILLARD - Vice-président chargé du développement économique
Jean-Luc FONTAINE - Vice-président chargé du commerce, de l'artisanat et des économies d'énergie

Objet :
La Filature – Cession de locaux d'activités

Le cabinet d'ingénierie MP2I a adressé une lettre d'intention d'achat de deux logements d'activité au sein du bâtiment La Filature pour l'installation de son cabinet.

Le choix du cabinet s'est porté sur les cellules N et O situées au 1^{er} étage – entrée 1 du bâtiment A d'une surface totale de 140.90 m² et de deux places de stationnement situées en sous-sol. Il est précisé que les logements d'activités sont cédés brut de tout aménagement, l'ensemble des travaux d'aménagement demeurant à la charge des acquéreurs.

L'ensemble immobilier de La Filature a fait l'objet d'un état descriptif de division en volumes aux termes duquel il a été procédé à une division tridimensionnelle en QUARANTE (40) volumes, dont les volumes SIX (6) concernent les stationnements et QUARANTE (40) concernent l'ensemble des locaux d'activités situés en étage du bâtiment A objets des présentes.

Ces mêmes volumes ont fait l'objet d'un plan de copropriété établi par la SCP SUAIRE-DIDIER-ARNOULD, géomètres-experts associés, définissant les lots 40 003 et 40 004 (cellules N et O) et 6007 et 6008 (stationnements) objet de la présente cession.

Par avis en date du 27 février 2017, France Domaine a estimé la valeur vénale de ces biens à hauteur de 169 000 €.

Le conseil communautaire est invité à approuver la cession au prix de 172 990 € hors droits et taxes à la charge de l'acquéreur.

Le conseil communautaire,

après en avoir délibéré,
à l'unanimité,

- **approuve** la cession des lots de copropriété désignés 40 003 (70.50 m²) et 40 004 (70.40 m²) ainsi que des lots de copropriétés 6 007 et 6 008, situés au sein du bâtiment La Filature, au profit de la société MP2I Conseil – cabinet d'ingénierie - ou toute société s'y substituant, aux conditions suivantes :

- Site : Ensemble immobilier « La Filature » – 1 Place des Tricoteries – 54 230 CHALIGNY
- Dénomination locaux : Cellule N et O + 2 places de stationnement n° 91 et 92
- Lots copropriétés correspondants : Lots n° 40 003 (cellule N) – 40 004 (cellule O) et 6007 et 6008 (stationnements)
- Surface totale lots 40 003 et 40 004 : 140.90 m²
- Prix de cession : 172 990 € hors droits et taxes à la charge de l'acquéreur

Discussion sur les comptes administratifs

A l'issue de la présentation des résultats par Pascal Schneider, Richard Renaudin analyse que la politique d'économies et l'augmentation des impôts a permis de dégager des résultats positifs et une CAF nette de 1.4 M€. Il note que le budget OM s'équilibre désormais grâce à l'augmentation de la TEOM, d'où l'intérêt de fusionner avec le budget principal. Le budget économique affiche toujours un déficit, il redit son souhait de connaître le prix de revient des locaux de la Filature de même que l'état des actifs et des stocks du budget ZAC. Il observe que sur l'eau et l'assainissement les résultats sont toujours négatifs, et regrette que les comptes de gestion n'aient pas été transmis aux élus, ce qui ne lui permettra pas de les voter.

Pascal Schneider confirme que le plan d'économies n'a pas encore atteint son plein régime. Sur les OM, l'existence d'un budget annexe n'a plus de sens dès lors que plus de 90% des dépenses sont contenues dans la prestation facturée par Covalom. Il rappelle que tous les comptes administratifs ont été transmis pour être débattus en commission, même si le changement de date de la dernière minute n'a malheureusement pas permis une large participation. Globalement, il se réjouit que le débat financier ait pu se dérouler dans la sérénité.

DÉLIBÉRATION N° 2017_55

Rapporteur :

Pascal SCHNEIDER - Vice-président chargé des finances et de la mutualisation

Objet :

Budget principal – Approbation du compte administratif 2016

Le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L5212-1 et suivants, dispose que le conseil communautaire doit se prononcer avant le 30 juin de l'année N + 1 sur l'exécution de la comptabilité administrative tenue par le président.

Vous êtes invités à adopter le compte administratif de l'exercice 2016 du budget principal.

Le conseil communautaire,

après en avoir délibéré,
à la majorité,

- **adopte** le compte administratif de l'exercice 2016 du budget principal arrêté comme suit :

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		TOTAL	
	Prévu	Réalisé	Prévu	Réalisé	Prévu	Réalisé
Dépenses de l'exercice	14 478 014.81 €	13 130 611.78 €	5 444 674.78 €	3 172 569.91 €	19 922 689.59 €	16 303 181.69 €
Recettes de l'exercice	14 478 014.81 €	14 222 462.63 €	5 444 674.78 €	3 659 522.72 €	19 922 689.59 €	17 881 985.35 €
Résultat de l'exercice	0.00 €	1 091 850.85 €	0.00 €	486 952.81 €	0.00 €	1 578 803.66 €
Report d'excédent ou de déficit antérieur		256 094.05 €		-228 500.14 €		27 593.91 €
Résultat de clôture	0.00 €	1 347 944.90 €	0.00 €	258 452.67 €	0.00 €	1 606 397.57 €
Restes à réaliser				384 573.33 €		384 573.33 €
Résultat RAR inclus		1 347 944.90 €		-126 120.66 €		1 221 824.24 €

- **procède** à l'affectation des résultats de l'exercice 2016 comme suit :

Imputation	Libellé	Montant	Sens
001	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	258 452.67 €	Inv. Recettes
1068	Excedents de fonctionnement capitalisés	1 000 000.00 €	Inv. Recettes
002	Résultat de fonctionnement reporté	347 944.90 €	Fct. Recettes

Abstentions :

Xavier BOUSSERT

Gérard FONTAINE

Claude GUIDAT

Gilles JEANSON

Richard RENAUDIN

Denise ZIMMERMANN

DÉLIBÉRATION N° 2017_56

Rapporteur :

Pascal SCHNEIDER - Vice-président chargé des finances et de la mutualisation

Objet :

Budget valorisation des ordures ménagères – Approbation du compte administratif 2016

Le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L5212-1 et suivants, dispose que le conseil communautaire doit se prononcer avant le 30 juin de l'année N + 1 sur l'exécution de la comptabilité administrative tenue par le président.

Vous êtes invités à adopter le compte administratif de l'exercice 2016 du budget valorisation des ordures ménagères.

Le conseil communautaire,

après en avoir délibéré,
à la majorité,

- **adopte** le compte administratif de l'exercice 2016 du budget valorisation des ordures ménagères arrêté comme suit :

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		TOTAL	
	Prévu	Réalisé	Prévu	Réalisé	Prévu	Réalisé
Dépenses de l'exercice	3 365 860,82 €	2 962 797,18 €	1 399 823,44 €	856 126,49 €	4 765 684,26 €	3 818 923,67 €
Recettes de l'exercice	3 365 860,82 €	3 355 320,58 €	1 588 666,31 €	587 407,91 €	4 954 527,13 €	3 942 728,49 €
Résultat de l'exercice	0,00 €	392 523,40 €	188 842,87 €	-268 718,58 €	188 842,87 €	123 804,82 €
Report d'excédent ou de déficit antérieur		62 493,82 €		168 052,05 €		230 545,87 €
Résultat de clôture	0,00 €	455 017,22 €	188 842,87 €	-100 666,53 €	188 842,87 €	354 350,69 €
Restes à réaliser				107 747,57 €		107 747,57 €
Résultat RAR inclus		455 017,22 €		-208 414,10 €		246 603,12 €

- **procède** à l'affectation des résultats de l'exercice 2016 comme suit :

Imputation	Libellé	Montant	Sens
001	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	-100 666,53 €	Inv. Dépenses
1068	Excedents de fonctionnement capitalisés	- €	Inv. Recettes
002	Résultat de fonctionnement reporté	455 017,22 €	Fct. Recettes

Abstentions :

Xavier BOUSSERT

Claude GUIDAT

Richard RENAUDIN

Denise ZIMMERMANN

DÉLIBÉRATION N° 2017_57

Rapporteur :

Pascal SCHNEIDER - Vice-président chargé des finances et de la mutualisation

Objet :

Budget gestion économique – Approbation du compte administratif 2016

Le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L5212-1 et suivants, dispose que le conseil communautaire doit se prononcer avant le 30 juin de l'année N + 1 sur l'exécution de la comptabilité administrative tenue par le président.

Vous êtes invités à adopter le compte administratif de l'exercice 2016 du budget gestion économique.

Le conseil communautaire,

après en avoir délibéré,
à la majorité,

- **adopte** le compte administratif de l'exercice 2016 du budget gestion économique arrêté comme suit :

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		TOTAL	
	Prévu	Réalisé	Prévu	Réalisé	Prévu	Réalisé
Dépenses de l'exercice	1 004 190.69 €	1 204 282.90 €	6 584 730.51 €	5 323 968.65 €	7 588 921.20 €	6 528 251.55 €
Recettes de l'exercice	1 004 190.69 €	1 475 471.91 €	6 584 730.51 €	5 270 622.75 €	7 588 921.20 €	6 746 094.66 €
Résultat de l'exercice	0.00 €	271 189.01 €	0.00 €	-53 345.90 €	0.00 €	217 843.11 €
Report d'excédent ou de déficit antérieur		0.00 €		-1 342 357.05 €		-1 342 357.05 €
Résultat de clôture	0.00 €	271 189.01 €	0.00 €	-1 395 702.95 €	0.00 €	-1 124 513.94 €
Restes à réaliser				0.00 €		0.00 €
Résultat RAR inclus		271 189.01 €		-1 395 702.95 €		-1 124 513.94 €

- **procède** à l'affectation des résultats de l'exercice 2016 comme suit :

Imputation	Libellé	Montant	Sens
001	Solde d'exécution de la section d'investissement	1 395 702.95 €	Inv. Dépenses
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	271 189.01 €	Inv. Recettes
002	Résultat de fonctionnement reporté	- €	Fct. Recettes

Abstentions :

Xavier BOUSSERT

Claude GUIDAT

Richard RENAUDIN

Denise ZIMMERMANN

DÉLIBÉRATION N° 2017_58

Rapporteur :

Pascal SCHNEIDER - Vice-président chargé des finances et de la mutualisation

Objet :

Budget transport – Approbation du compte administratif 2016

Le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L5212-1 et suivants, dispose que le conseil communautaire doit se prononcer avant le 30 juin de l'année N + 1 sur l'exécution de la comptabilité administrative tenue par le président.

Vous êtes invités à adopter Le compte administratif de l'exercice 2016 du budget transport.

Le conseil communautaire,

après en avoir délibéré,
à la majorité,

- **adopte** le compte administratif de l'exercice 2016 du budget transport arrêté comme suit :

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		TOTAL	
	Prévu	Réalisé	Prévu	Réalisé	Prévu	Réalisé
Dépenses de l'exercice	1 902 617.01 €	1 675 274.35 €	1 199 376.34 €	1 158 604.63 €	3 101 993.35 €	2 833 878.98 €
Recettes de l'exercice	1 902 617.01 €	1 771 585.10 €	1 199 376.34 €	426 383.43 €	3 101 993.35 €	2 197 968.53 €
Résultat de l'exercice	0.00 €	96 310.75 €	0.00 €	-732 221.20 €	0.00 €	-635 910.45 €
Report d'excédent ou de déficit antérieur		77 935.01 €		625 893.16 €		703 828.17 €
Résultat de clôture	0.00 €	174 245.76 €	0.00 €	-106 328.04 €	0.00 €	67 917.72 €
Restes à réaliser				7 125.72 €		7 125.72 €
Résultat RAR inclus		174 245.76 €		-113 453.76 €		60 792.00 €

- **procède** à l'affectation des résultats de l'exercice 2016 comme suit :

Imputation	Libellé	Montant	Sens
001	Solde d'exécution de la section d'investissement re	106 328.04 €	Inv. Dépenses
1068	Excedents de fonctionnement capitalisés	113 453.76 €	Inv. Recettes
002	Résultat de fonctionnement reporté	60 792.00 €	Fct. Recettes

Abstentions :

Xavier BOUSSERT

Gérard FONTAINE

Claude GUIDAT

Richard RENAUDIN

Denise ZIMMERMANN

DÉLIBÉRATION N° 2017_59

Rapporteur :

Pascal SCHNEIDER - Vice-président chargé des finances et de la mutualisation

Objet :

Budget eau – Approbation du compte administratif 2016

Le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L5212-1 et suivants, dispose que le conseil communautaire doit se prononcer avant le 30 juin de l'année N + 1 sur l'exécution de la comptabilité administrative tenue par le président.

Vous êtes invités à adopter le compte administratif de l'exercice 2016 du budget eau.

Le conseil communautaire,

après en avoir délibéré,
à la majorité,

- **adopte** le compte administratif de l'exercice 2016 du budget eau arrêté comme suit :

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		TOTAL	
	Prévu	Réalisé	Prévu	Réalisé	Prévu	Réalisé
Dépenses de l'exercice	5 448 407.97 €	4 883 767.35 €	3 959 854.01 €	1 258 145.93 €	9 408 261.98 €	6 141 913.28 €
Recettes de l'exercice	5 448 407.97 €	5 232 815.24 €	3 959 854.01 €	2 671 779.87 €	9 408 261.98 €	7 904 595.11 €
Résultat de l'exercice	0.00 €	349 047.89 €	0.00 €	1 413 633.94 €	0.00 €	1 762 681.83 €
Report d'excédent ou de déficit antérieur		0.00 €		-1 363 570.19 €		-1 363 570.19 €
Résultat de clôture	0.00 €	349 047.89 €	0.00 €	50 063.75 €	0.00 €	399 111.64 €
Restes à réaliser				63 722.54 €		63 722.54 €
Résultat RAR inclus		349 047.89 €		-13 658.79 €		335 389.10 €

- **procède** à l'affectation des résultats de l'exercice 2016 comme suit :

Imputation	Libellé	Montant	Sens
001	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	50 063.75 €	Inv. Recettes
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	300 000.00 €	Inv. Recettes
002	Résultat de fonctionnement reporté	49 047.89 €	Fct. Recettes

Abstention :

Claude GUIDAT

DÉLIBÉRATION N° 2017_60

Rapporteur :

Pascal SCHNEIDER - Vice-président chargé des finances et de la mutualisation

Objet :

Budget assainissement – Approbation du compte administratif 2016

Le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L5212-1 et suivants, dispose que le conseil communautaire doit se prononcer avant le 30 juin de l'année N + 1 sur l'exécution de la comptabilité administrative tenue par le président.

Vous êtes invités à adopter le compte administratif de l'exercice 2016 du budget assainissement.

Le conseil communautaire,

après en avoir délibéré,
à la majorité,

- **adopte** le compte administratif de l'exercice 2016 du budget assainissement arrêté comme suit :

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		TOTAL	
	Prévu	Réalisé	Prévu	Réalisé	Prévu	Réalisé
Dépenses de l'exercice	3 080 019.57 €	2 621 659.39 €	4 146 281.62 €	2 899 816.59 €	7 226 301.19 €	5 521 475.98 €
Recettes de l'exercice	3 080 019.57 €	3 143 468.65 €	4 146 281.62 €	2 985 649.34 €	7 226 301.19 €	6 129 117.99 €
Résultat de l'exercice	0.00 €	521 809.26 €	0.00 €	85 832.75 €	0.00 €	607 642.01 €
Report d'excédent ou de déficit antérieur		29 219.80 €		-761 263.03 €		-732 043.23 €
Résultat de clôture	0.00 €	551 029.06 €	0.00 €	-675 430.28 €	0.00 €	-124 401.22 €
Restes à réaliser				-262 973.40 €		-262 973.40 €
Résultat RAR inclus		551 029.06 €		-412 456.88 €		138 572.18 €

- **procède** à l'affectation des résultats de l'exercice 2016 comme suit :

Imputation	Libellé	Montant	Sens
001	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	675 430.28 €	Inv. Dépenses
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	412 456.88 €	Inv. Recettes
002	Résultat de fonctionnement reporté	138 572.18 €	Fct. Recettes

Abstention :
Claude GUIDAT

DÉLIBÉRATION N° 2017_61

Rapporteur :
Pascal SCHNEIDER - Vice-président chargé des finances et de la mutualisation

Objet :
Budget ZAC – Approbation du compte administratif 2016

Le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L5212-1 et suivants, dispose que le conseil communautaire doit se prononcer avant le 30 juin de l'année N + 1 sur l'exécution de la comptabilité administrative tenue par le président.

Vous êtes invités à adopter le compte administratif de l'exercice 2016 du budget ZAC.

Le conseil communautaire,

après en avoir délibéré,
à la majorité,

- **adopte** le compte administratif de l'exercice 2016 du budget ZAC arrêté comme suit :

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		TOTAL	
	Prévu	Réalisé	Prévu	Réalisé	Prévu	Réalisé
Dépenses de l'exercice	10 300 229.06 €	8 223 233.61 €	13 417 662.97 €	10 204 552.93 €	23 717 892.03 €	18 427 786.54 €
Recettes de l'exercice	10 300 229.06 €	8 244 452.94 €	13 417 662.97 €	9 991 600.07 €	23 717 892.03 €	18 236 053.01 €
Résultat de l'exercice	0.00 €	21 219.33 €	0.00 €	-212 952.86 €	0.00 €	-191 733.53 €
Report d'excédent ou de déficit antérieur		1 352 428.99 €		-2 945 538.90 €		-1 593 109.91 €
Résultat de clôture	0.00 €	1 373 648.32 €	0.00 €	-3 158 491.76 €	0.00 €	-1 784 843.44 €
Restes à réaliser				0.00 €		0.00 €
Résultat RAR inclus		1 373 648.32 €		-3 158 491.76 €		-1 784 843.44 €

- **procède** à l'affectation des résultats de l'exercice 2016 comme suit :

Imputation	Libellé	Montant	Sens
001	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	3 158 491.76 €	Inv. Dépenses
002	Résultat de fonctionnement reporté	1 373 648.32 €	Fct. Recettes

Abstentions :

Xavier BOUSSERT

Gérard FONTAINE

Claude GUIDAT

Richard RENAUDIN

Denise ZIMMERMANN

DÉLIBÉRATION N° 2017_62

Rapporteur :

Pascal SCHNEIDER - Vice-président chargé des finances et de la mutualisation

Objet :

Budgets - Approbation des comptes de gestion 2016

Le code général des collectivités territoriales et le décret n°1587 du 29 décembre 1962 portant règlement général sur la comptabilité publique prévoient que le conseil communautaire doit se prononcer sur l'exécution et la tenue des comptes du trésorier communautaire.

Vu la concordance des comptes de gestion retraçant la comptabilité tenue par le trésorier communautaire avec les comptes administratifs retraçant la comptabilité tenue par le président, le conseil est invité à adopter les comptes de gestion relatifs à l'exercice 2016.

Le conseil communautaire,

après en avoir délibéré,
à la majorité,

- **approuve** le compte de gestion 2016 du budget principal du trésorier communautaire pour l'exercice 2016 et dont les écritures sont identiques à celles du compte administratif 2016

- **approuve** le compte de gestion 2016 du budget valorisation des ordures ménagères du trésorier communautaire pour l'exercice 2016 et dont les écritures sont identiques à celles du compte administratif 2016

- **approuve** le compte de gestion 2016 du budget économique du trésorier communautaire pour l'exercice 2016 et dont les écritures sont identiques à celles du compte administratif 2016
- **approuve** le compte de gestion 2016 du budget transport du trésorier communautaire pour l'exercice 2016 et dont les écritures sont identiques à celles du compte administratif 2016
- **approuve** le compte de gestion 2016 du budget eau du trésorier communautaire pour l'exercice 2016 et dont les écritures sont identiques à celles du compte administratif 2016
- **approuve** le compte de gestion 2016 du budget assainissement du trésorier communautaire pour l'exercice 2016 et dont les écritures sont identiques à celles du compte administratif 2016
- **approuve** le compte de gestion 2016 du budget ZAC du trésorier communautaire pour l'exercice 2016 et dont les écritures sont identiques à celles du compte administratif 2016

Abstentions :

Xavier BOUSSERT

Claude GUIDAT

Richard RENAUDIN

Denise ZIMMERMANN

DÉLIBÉRATION N° 2017_63

Rapporteur :

Pascal SCHNEIDER - Vice-président chargé des finances et de la mutualisation

Objet :

Clôture du budget valorisation des ordures ménagères

Le budget valorisation des ordures ménagères (VOM) a été créé par délibération n°2010_36 du conseil communautaire du 25 mars 2010, afin de mieux visualiser le coût d'exploitation en régie de la collecte et du traitement des ordures ménagères et leur financement.

Par délibération n° 2012_59 du 5 avril 2012, le conseil communautaire a approuvé le principe d'une exploitation du service ordures ménagères mutualisée avec la communauté de communes du pays de Colombey et du Sud Toulinois au sein d'une société publique locale (SPL), créée par délibération n°2012_114 du 28 juin 2012.

Aujourd'hui le budget VOM ne répond plus à sa vocation initiale de retracer en détail les coûts d'exploitation du service, à présent résumés à une ligne budgétaire de prestations : cette analyse se fait désormais à travers le compte d'exploitation de la SPL COVALOM.

Il est donc proposé de clôturer le budget annexe valorisation des ordures ménagères et de réintégrer à compter du 1^{er} janvier 2017 les dépenses et recettes relatives à la gestion des déchets ménagers sur le budget principal.

Le conseil communautaire,

après en avoir délibéré,
à l'unanimité,

- décide :

- de clôturer le budget annexe valorisation des ordures ménagères,
- de constater les résultats de clôture comme suit :
 - Excédent de fonctionnement : 455 017,22 €
 - Déficit d'investissement : - 100 666,53 €
- d'affecter les résultats de clôture de ce budget dans chaque section respective du budget principal
- de réintégrer l'actif et le passif du budget annexe dans le budget principal

DÉLIBÉRATION N° 2017_64

Rapporteur :

Pascal SCHNEIDER - Vice-président chargé des finances et de la mutualisation

Objet :

Subventions et partenariats

Pour accélérer le versement des subventions et éviter de multiplier les délibérations, il est proposé au conseil, comme chaque année, de délibérer sur un état récapitulatif des principales cotisations, contributions et subventions. Ce poste de dépenses est stable (augmentation de 0.4 %, sur un montant total de 1 217 015 €).

Les contributions au pays, à l'ADSN et à la mission locale augmentent. Les montants globaux appelés auprès des intercommunalités pour ces 3 outils sont inchangés, de même que la clé de répartition (au prorata du potentiel financier agrégé), mais la fusion des communautés de communes qui constituent désormais la CC Terres Toulaises a pour effet de faire légèrement évoluer la part relative de la CCMM.

Au cours de l'année 2016, la CCMM a impulsé à l'échelle du pays Terres de Lorraine une révision du mode de calcul de la contribution à la Maison du Tourisme. L'écart paraissait en effet trop grand entre l'effort financier de la CCMM et l'impact de l'action de la Maison du Tourisme en Moselle et Madon. Aussi, la démarche de promotion des Boucles de la Moselle, qui faisait jusqu'à présent l'objet d'une contribution supplémentaire, a été intégrée dans le socle de cotisation. Dans le sens inverse, l'action de la Maison du Tourisme sur la promotion de l'AOC des Côtes de Toul (route, vinothèque) a été retirée du socle, et ne sera désormais financée que par les deux intercommunalités concernées (Terres Toulaises et Colombey). Globalement, la contribution de la CCMM est donc en diminution de 11 500 €.

	Réalisé	Subvention
	2016	2017
Syndicat mixte du SCOT	34 047 €	34 100 €
Pays Terres de Lorraine	60 421 €	64 125 €
Mission Locale pour l'Emploi	52 868 €	56 109 €
Maison du Tourisme	54 379 €	49 869 €
Promotion des Boucles de la Moselle	7 000 €	
ADSN	49 908 €	51 742 €
Air Lorraine	1 000 €	1 000 €
Assemblée des communautés de France (ADCF)	3 110 €	3 200 €
Association des Maires (AMF)	3 553 €	3 600 €
Citoyens & Territoires	971 €	1 000 €
Conseil d'architecture, d'urbanisme et d'environnement (CAUE)	1 678 €	1 678 €
Service départemental d'incendie et de secours (SDIS)	883 574 €	890 517 €
Syndicat scolaire de Bayon	1 575 €	1 575 €
GESEMM	58 500 €	58 500 €
TOTAL	1 212 584 €	1 217 015 €

Le conseil communautaire,
après en avoir délibéré,
à l'unanimité,

- **valide** les cotisations et subventions à verser sur l'exercice 2017, conformément au tableau ci-dessus.

- **autorise** le président, le cas échéant, à signer une convention avec l'organisme bénéficiaire.

DÉLIBÉRATION N° 2017_65

Rapporteur :
Dominique GOEPFER - Conseillère déléguée à la culture

Objet :
Fonds d'initiatives culturelles

Le fonds d'initiatives culturelles permet de soutenir la réalisation de projets portés par des associations et présentant un intérêt communautaire. Pour 2017, un crédit de 14 000 € a été inscrit au débat d'orientation budgétaire. Il est proposé au conseil de délibérer sur l'attribution des subventions suivantes à ce titre, sur proposition de la commission culture.

Projet 1 : FESTIVAL LAPALETTE #3

Organisation de la 3^{ème} édition du festival fait de concerts/spectacles et animations. Passage sur un format 3 jours avec toujours la même implication des jeunes originaires de la communes et d'habitants. Scénographie du site basée sur le recyclage de matériaux. Prix libre.

Porteur du projet	Projet	Montant
Mets le son (MARON)	Festival Lapalett#3 23-24-25 juin 2017 à Maron	1 275€

Projet 2 : ROCK'FORT FEST#2

Festival musical à tendance Rock. Plateau artistique de 8 à 10 groupes. Travaille avec des fournisseurs locaux. Implication d'habitants du territoire dans l'organisation.

Porteur du projet	Projet	Montant
Porté par Art'y Show (Maizières)	ROCK'FORT FEST#2 9 septembre au Fort Pellissier de Bainville sur Madon	1 275 €

Projet 3 : LES FRERES JACQUARD

Programmation d'un spectacle/concert de la Cie les Frères Jacquard. Concert de chansons décalées et parodiques. Tarifs 6€/3€

Porteur du projet	Projet	Montant
Foyer rural de Frolois (Frolois)	LES FRERES JACQUARD 24 mars 2017 à la salle des fêtes de Frolois	300 €

Projet 4 : FESTIVAL DE THEATRE

Festival de théâtre joué sous grange. Mobilisation des habitants dans l'organisation. 3 spectacles programmés (2 Cie professionnelles et 1 amateur). Une soirée de lancement animée par le groupe théâtre de Frolois.

Porteur du projet	Projet	Montant
Foyer rural de Frolois (Frolois)	FESTIVAL DE THEATRE 19-20-21 mai à Frolois – grange de M. Urion	750 €

Projet 5 : FETE DE LA PEINTURE ET DU PATRIMOINE

Stages de peinture, salon d'art avec Josette Bord et Béatrice Schauber comme invités d'honneur, concours ouverts à tous, ateliers pour enfants, visites de classes...

Porteur du projet	Projet	Montant
Peinture et Patrimoine Lorrain (Messein)	FETE DE LA PEINTURE ET DU PATRIMOINE Salon d'Art de Maron#9 les 1 et 2 avril 2017 Fête de la peinture et du patrimoine à Messein les 2 et 5 juin	850 €

Projet 6 : BROCC N ROLL#5

Brocante musicale, animations musicales et ateliers ...

Porteur du projet	Projet	Montant
Des bruits de Casseroles (Messein)	BROCC N ROLL#5 18 juin plan d'eau de Messein	1 275 €

Projet 7 : NEOFOLIES#9

Musique, théâtre de rue, actions portées par les associations de la ville ...

Porteur du projet	Projet	Montant
OCEAN (Neuves-Maisons)	NEOFOLIES#9 24 et 25 juin 2017 dans les rues de Neuves-Maisons	1 275 €

Dominique Goepfer précise que la commission a décidé de ramener le plafond de subvention de 1500 à 1275 € afin d'être en mesure de prendre en compte l'ensemble des projets.

Le conseil communautaire,

après en avoir délibéré,
à l'unanimité,

- **attribue** les subventions dans le cadre du fonds d'initiatives culturelles conformément aux propositions ci-dessus.

Pascal SCHNEIDER ne prend pas part au vote.

DÉLIBÉRATION N° 2017_66

Rapporteur :
Filipe PINHO - Président

Objet :
Désignation d'un représentant au conseil d'administration de la COVALOM

Un siège est vacant au sein du conseil d'administration de la société publique locale COVALOM; il convient donc de désigner un nouveau représentant.

Le conseil communautaire,

après en avoir délibéré,

Conseillers en exercice	36
Votants	35
Blancs/Nuls	0
Suffrages exprimés	35
Majorité absolue	18

Candidats	Voies obtenues	Résultat
Jean-Luc FONTAINE	24	Elu
Richard RENAUDIN	11	

- **désigne** comme représentant au conseil d'administration de la société publique locale COVALOM, en remplacement d'Ismail TAHTACI :

→ Jean-Luc FONTAINE

DÉLIBÉRATION N° 2017_67

Rapporteurs :
Filipe PINHO - Président
Stéphane BOEGLIN - Vice-président chargé de l'eau et de l'assainissement

Objet :
Convention de « projet urbain partenarial » à Méréville

L'aménageur Nexity a déposé un permis d'aménager pour un lotissement à Méréville, secteur dit du Chemin du Côteau. Il prévoit d'y réaliser 15 à 18 maisons.

Compte-tenu de la localisation du projet, des aménagements doivent être réalisés sur les emprises publiques par la CCMM et la commune (voirie, éclairage, eau, assainissement...), car l'aménageur n'a pas le droit de les réaliser lui-même. Or, le montant prévisionnel de taxe d'aménagement qui serait perçu sur les futures constructions ne permettrait pas de couvrir les dépenses à la charge de la CCMM et de la commune.

Il est donc proposé de conclure entre la CCMM, la commune et l'aménageur, une convention de « projet urbain partenarial » (PUP). Il s'agit d'un instrument prévu par le code de l'urbanisme, dans son article L332-11-3, pour organiser le remboursement par l'aménageur des dépenses d'équipement à la charge des collectivités.

La convention de PUP est en cours d'élaboration.

Le conseil communautaire est invité à approuver le principe et les grandes lignes du PUP, et à donner délégation au bureau pour arrêter la version définitive de la convention.

Thierry Weyer demande si ce n'est pas à la commune de prendre en charge l'assainissement.

Stéphane Boeglin explique qu'initialement les services de la CCMM ont rendu un avis défavorable car la parcelle n'est pas desservie par les réseaux. Le PUP permet de faire financer par l'aménageur les travaux que la CCMM doit réaliser en domaine public. A défaut le projet ne se réaliserait pas.

Patrick Potts regrette ce dispositif car le transfert de la taxe d'aménagement devait apporter à la CC des recettes nouvelles. Stéphane Boeglin confirme que le PUP couvrira les dépenses mais ne générera pas de recette nouvelle.

Tout en entendant ces réserves, Filipe Pinho souligne que la question essentielle était la suivante : la commune souhaite-t-elle que le projet se fasse ? Dès lors que la réponse est affirmative, la CC doit rendre le projet faisable, d'autant qu'il n'y a pas de plan B.

Hervé Tillard rappelle que même si les pétitionnaires ne paieront pas la taxe d'aménagement, le montant du PUP sera bien évidemment répercuté par l'aménageur sur le prix du terrain. Le pétitionnaire ne paiera donc ni plus cher ni moins cher qu'avec la TA. D'une manière générale, il souhaite qu'on soit cohérent entre les communes sur les prescriptions qu'on demande aux aménageurs.

Anne-Lise Henry rappelle le contexte particulier de Méréville : le 27 mars, le POS de la commune devient caduc, donc aucun projet d'extension urbaine ne pourra plus se faire.

Claude Guidat rappelle que la commune de Bainville a rencontré un problème avec un aménageur qui a refusé de payer une partie des travaux réalisés par la commune. Celle-ci a gagné au contentieux.

Filipe Pinho explique que le PUP prévoit que l'aménageur paie sa participation avant les travaux.

Le conseil communautaire,

après en avoir délibéré,
à l'unanimité,

- **approuve** la conclusion d'un projet urbain partenarial (PUP) entre la CCMM, la commune de Méréville et l'aménageur Nexity Foncier Conseil, pour l'aménagement d'un lotissement Chemin du Côteau à Méréville.

- **valide** les grands principes du PUP, tels que décrits dans le projet de convention ci-joint.

- **donne** délégation au bureau pour arrêter la version définitive de la convention de PUP, au terme des études et discussions en cours.

Le secrétaire,

Marie-Laure SIEGEL



Le président,

Filipe PINHO.

Délibérations

N°	Domaine	Objet
2017_ 52	Enseignement	Cité scolaire inclusive – protocole d'accord
2017_ 53	Domaine et patrimoine	Place de l'Estacade à Messein – Cession de terrain
2017_ 54	Domaine et patrimoine	La Filature – Cession de locaux d'activités
2017_ 55	Finances	Budget principal – Approbation du compte administratif 2016
2017_ 56	Finances	Budget valorisation des ordures ménagères – Approbation du compte administratif 2016
2017_ 57	Finances	Budget gestion économique – Approbation du compte administratif 2016
2017_ 58	Finances	Budget transport – Approbation du compte administratif 2016
2017_ 59	Finances	Budget eau – Approbation du compte administratif 2016
2017_ 60	Finances	Budget assainissement – Approbation du compte administratif 2016
2017_ 61	Finances	Budget ZAC – Approbation du compte administratif 2016
2017_ 62	Finances	Budgets - Approbation des comptes de gestion 2016
2017_ 63	Finances	Clôture du budget valorisation des ordures ménagères
2017_ 64	Finances	Subventions et partenariats
2017_ 65	Culture	Fonds d'initiatives culturelles
2017_ 66	Institutions et vie politique	Désignation d'un représentant au conseil d'administration de la COVALOM
2017_ 67	Politique de la ville, habitat, logement	Convention de « projet urbain partenarial » à Méréville

Signatures

Stéphane	BOEGLIN		Dominique	RAVEY	
Xavier	BOUSSERT		Richard	RENAUDIN	
François	BRAND		Lydie	ROUYER	
Jean-Marie	BUTIN	Procuration à Patrick POTTS	Pascal	SCHNEIDER	
Claude	CIAPPELLONI	Procuration à Catherine NOEL	Marie-Laure	SIEGEL	
Guy	DEVAUX		Etienne	THIL	Procuration à François BRAND
Gérard	FONTAINE		Hervé	TILLARD	
Jean-Luc	FONTAINE		Jean-Paul	VINCHELIN	Procuration à Lucie NEPOTE-CIT
Denis	GARDEL		Florence	WAZYLEZUCK	
Delphine	GILAIN	Procuration à Pascal SCHNEIDER	Thierry	WEYER	
Dominique	GOEPFER		Denise	ZIMMERMANN	
Michel	GRILLOT		Suppléants*		
Claude	GUIDAT		Bernard	ANDRE*	
Christophe	HANU		Thierry	BARATEAU*	
Anne-Lise	HENRY		Didier	BATAILLARD*	
Michel	HEQUETTE		Bénédicte	FLORENTIN*	
Gilles	JEANSON		Valentin	GOBETTI*	
Marie-Louise	KADOK	Procuration à Sandrine LAMBERT	James	HARDEL*	
Daniel	LAGRANGE		Philippe	MARCHAND*	
Sandrine	LAMBERT		Audrey	NORMAND*	
Jean	LOPES		Jean-Pierre	OUDENOT*	
Lucie	NEPOTE-CIT		Ghislain	PAYMAL*	
Catherine	NOEL		André	POIRSON*	
Filipe	PINHO		Cédric	TROCHAIN*	
Patrick	POTTS				

* Suppléant-e : ne signer que si titulaire absent

